



# Assemblée Générale du 11 mars 2006



---

## Relais Etrangers

*Association de défense des droits des étrangers*

9, rue de Gascogne – 35000 Rennes

Tél./fax : 02 99 33 84 36 – [relais.etrangers@free.fr](mailto:relais.etrangers@free.fr)



# **Assemblée Générale de Relais Etrangers Samedi 11 mars 2006**

**Rapport moral** (page 5)

**Rapport financier** (page 7)

**Rapports d'activité :**

Commission accueil (page 11)

Commission base documentaire (page 27)

Commission bruits (page 29)

**Conseil d'Administration** (page 35)

**Contribution financière** (page 36)

**Qui sommes-nous ?** (page 37)

**Statuts** (page 41)

**Règlement intérieur** (page 45)



# Rapport moral

*Jean-François Vial*

L'écriture du rapport moral est un exercice chaque année plus difficile, car au delà de la synthèse de l'ensemble de l'activité de l'année il faut aussi éviter de se répéter de rapport en rapport. De plus, l'actualité sociale des dernières semaines a laissé peu de temps libre au responsable syndical que je suis par ailleurs.

Je ne m'étendrai donc pas ici sur l'activité de l'association, qui est détaillée dans les rapports des différentes commissions. Je préfère aborder la question du fonctionnement associatif, le sujet dont le Conseil d'administration propose de débattre à l'Assemblée générale.

En effet, si l'activité essentielle de Relais étrangers a – heureusement – été assurée en 2005, à savoir d'une part l'accueil et l'aide individuelle aux personnes étrangères, et d'autre part la sensibilisation de l'opinion publique, cela n'a pas été sans mal.

Une première raison est très probablement la fatigue et un certain découragement des adhérents actifs depuis des années, notamment face au durcissement continu de la législation et de son application, ainsi qu'au relatif désintérêt public sur ces problèmes. A cela s'ajoute le manque de disponibilité croissant lié aux activités professionnelles, associatives et syndicales, voire même tout simplement la vie privée, de nombre d'entre nous.

Mais une autre raison est manifestement aussi à chercher dans le fonctionnement et le projet associatif de Relais étrangers.

Concernant le fonctionnement du Conseil d'administration, non seulement il est impossible d'éviter de répéter les rapports moraux des années précédentes, mais la situation s'est encore empirée : avec en moyenne deux ou trois présents par réunion, à tour de rôle, on peut presque dire que l'association a fonctionné en 2005 sans CA !

Afin d'élargir le CA, tout en séparant mieux les rôles de « gestion » du Bureau et de « décision » de l'ensemble du CA, et surtout en reconnaissant la réticence de nombreuses personnes à s'engager pour deux ans dans cette activité, le CA actuel (dont tous les mandats expirent par ailleurs) propose que chaque commission désigne des représentants à un « CA élargi ». En pratique cela signifie que des personnes seraient mandatées, à tour de rôle ou non, par chaque commission, pour participer aux réunions du CA aux côtés des membres élus. Cela n'implique pas nécessairement de changer nos statuts, ou en tout cas pas dès cette année. La Commission accueil pourrait par exemple mandater trois personnes, la Commission bruits deux et la Commission base doc une. Ainsi augmenté de six personnes présentes, le CA pourrait enfin mieux faire circuler l'information entre les commissions, débattre, prendre des décisions et – soyons optimistes – s'assurer de leur suivi.

Mais le CA n'est pas seul à rencontrer des difficultés de fonctionnement. D'autres problèmes conduisant à une certaine paralysie d'action proviennent clairement d'un trop grand cloisonnement entre les commissions. L'exemple le plus évident est l'aide désespérément demandée par la Commission bruits à la Commission accueil pour réaliser le Jeu de l'oie migratrice. Il y a aussi la question de savoir qui, des Commissions accueil et bruits, est la plus à même d'agir pour informer l'opinion publique : la Commission bruits a pour mission d'organiser des événements (conférences, projections de films, etc.) et la Commission accueil

dispose des connaissances juridiques et de l'expérience des pratiques pour intervenir publiquement. Et quand il s'agit de prendre une position publique au nom de l'association, le CA a aussi son mot à dire – mais pas seul... Il nous manque aussi une plaquette de présentation de l'association, une banderole et des autocollants : qui doit s'en charger ?

Là, le débat est ouvert. Il faut certainement améliorer l'échange d'information (« Lettre aux adhérents », envoi par e-mail de tous les compte-rendus à tous les adhérents) mais cela ne suffira pas. Faut-il institutionnaliser des réunions communes entre les commissions ? Mandater un coordinateur dans chaque commission concernée pour chaque activité trans-commission ? Quelqu'un a-t-il une autre idée ?

A part cela, le CA a quand même mené quelques actions :

- poursuite de la constitution du « Carrefour des droits humains » avec le CRIDEV, Amnesty International, Terre des hommes et quelques autres. L'idée de départ est toujours d'avancer vers la mutualisation des moyens, notamment vis-à-vis de la Ville de Rennes (local commun, subvention), mais aussi une meilleure coordination des actions que ces associations mènent déjà en commun ;
- création d'un nouveau site Internet permettant une meilleure visibilité de Relais Etrangers, ainsi que le partage des informations et un lieu de discussion interne à l'association. Ce site sera réalisé par des étudiantes en formation dans ce domaine ;
- relance, non sans difficultés, du « Réseau rennais d'information et de soutien aux sans papiers », qui a appelé à une manifestation pour la régularisation de tous les sans papiers samedi 26 novembre.

# Rapport financier

*Bruno Lévêder*

Constatons tout d'abord que, cette année encore, les finances de l'association sont saines. L'association reste, du point de vue de sa trésorerie, très solide, car appuyée sur les bénéfices du concert du 27 mars 2002.

## Du côté dépenses

Mais là n'est pas la principale remarque... Les dépenses n'ont pas été à la hauteur de l'activité de l'association, et ce à un niveau qui doit nous alerter... En effet un certain nombre d'activités n'utilisent pas les budgets qui y avaient été alloués.

C'est le cas pour les activités de la Commission bruit qui n'ont engendrés aucune dépense sur les comptes courants de l'association.

C'est aussi le cas de la Commission base documentaire qui pour la première fois voit ses dépenses baisser. Deux raisons à cela : une évolution de l'offre du côté des abonnements que nous avons souscrits, c'est par exemple le cas des publications de l'ex-ADRI (devenue Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration) qui n'a gardé en abonnement papier que sa revue *Hommes et Migrations*, et qui offre désormais un site Internet plus complet. Par ailleurs, nous avons aussi bénéficié de tarifs promotionnels... qui ont fait baisser certains coûts. Enfin, il faut constater que très peu de publications ont été achetées, sinon facturées en 2005. Est-ce là le corollaire d'une baisse d'activité de la commission ?

Enfin, la Commission accueil n'a que très peu utilisé, encore une fois, le budget formation qui lui est attribué.

Celles-ci sont donc resserrées sur le fonctionnement minimal (vu de la trésorerie) de l'association, C'est à dire le fonctionnement du local et de ses ressources en terme de reprographie ou de bureautique, ainsi que l'organisation de deux apéros-débats pour discuter entre nous. Il faut noter que, dans cette situation, les dépenses occasionnées par l'achat de victuailles peuvent paraître importantes au regard du reste du compte de résultat... De fait, ce poste de dépenses a augmenté d'une manière assez forte, cela doit nous amener à nous poser des questions.

## Du côté recettes

L'association a maintenu son niveau de cotisations perçues...Ceci est une bonne nouvelle. Néanmoins, il faut renforcer l'autofinancement de l'association. Car le niveau de subvention est très important cette année. Si un tel déséquilibre devait se poursuivre deux ans de suite, nous serions amenés à revoir notre stratégie de subventionnement.

Du fait que nous supportons financièrement le Plan départemental d'accueil des primo-arrivants, nous percevons 500 euros de frais de gestion.

## En prévision...

Le Conseil d'Administration ayant décidé d'équiper le local d'un accès Internet à haut débit – celui-ci arrivera dans la première quinzaine d'avril. Aussi le budget prévisionnel en tient-il compte. Par ailleurs, le budget est conçu pour une association qui retrouve le niveau d'activité d'il y a trois ans.

## Bilan de l'année 2005

<b>Actif</b>		<b>Passif</b>	
Comptes courants BNP et Crédit Coopératif	12 396,42 €	1- Résultat exercices passés	10 052,79 €
		2- Résultat exercice 2002	2 343,63 €
<b>Total actif</b>	<b>12 396,42 €</b>	<b>Total passif</b>	<b>12 396,42 €</b>

## Compte de résultat 2005

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Loyers et charges	372,05 €	Adhésions individuelles	680,00 €
Téléphone et Internet	420,22 €	Adhésions associatives	150,00 €
Frais postaux	31,80 €	Dons	105,00 €
Locations ponctuelles	32,00 €	Subvention Ville de Rennes	1 192,00 €
Électricité	254,00 €	Subvention Conseil général	1 000,00 €
Reprographie	541,60 €	Subvention FASILD (documentation)	1 500,00 €
Base documentaire	738,16 €	Subvention FASILD (accueil)	1 000,00 €
Matériel de bureau	254,76 €		
Assurances	183,07 €		
Frais de déplacement	195,20 €		
Frais de réception	334,97 €		
Formation	335,00 €		
Bureautique	59,00 €		
Cotisations	10,00 €		
Frais bancaires	21,54 €		
<b>Sous-total</b>	<b>3 783,37 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>5 627,00 €</b>
PDAPA	5 500,00 €	PDAPA – subvention FASILD	6 000,00 €
Résultat exercice (positif)	2 343,63 €		
<b>Total</b>	<b>11 627,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>11 627,00 €</b>

## Budget prévisionnel 2006

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Loyers et charges	400 €	Adhésions individuelles	900 €
Téléphone et Internet	750 €	Adhésions associatives	135 €
Frais postaux	300 €	Dons	150 €
Locations ponctuelles	600 €	Subvention Ville de Rennes	1 200 €
Électricité	300 €	Subvention Conseil général	1 000 €
Reprographie	1 000 €	Subvention FASILD (documentation)	1 500 €
Base documentaire	1 700 €	Subvention FASILD (accueil)	1 000 €
Matériel de bureau	500 €	Activités ponctuelles	1 500 €
Assurances	200 €	Report pour 2004 de la part des bénéfices du concert du 27/03/02	1 165 €
Frais de déplacement	500 €		
Frais de réception	500 €		
Formation	1 200 €		
Communication	400 €		
Cotisations	200 €		
<b>Total</b>	<b>8 550 €</b>	<b>Total</b>	<b>8 550 €</b>

# Rapport d'activité de la Commission accueil

*Claire Brunet, Roger Diard, Angéline Etiemble, Frédéric Lirot, Hélène Rainelli*

**« Plus de dix ans que nous agissons en faveur des étrangers  
avec la même ardeur. »**

## La Commission accueil en quelques chiffres et faits

En préliminaire, soulignons que quelques problèmes logistiques nous empêchent de donner le nombre exact de dossiers suivis par la Commission en 2005. Ce dernier a dû être, à tout le moins, identique à celui de l'année dernière.

- Environ 270 personnes reçues en permanence, dont les 3/4 pour un premier entretien.
- 17 accueillants composent actuellement la Commission et y travaillent selon leurs disponibilités. Claire, Frédéric, Ginette, Liliane, Lucie ont rejoint notre équipe en 2005.
- Chaque permanence du jeudi, y compris les jours fériés, entre 17h30 et 19h30 (dans la réalité, jusqu'au départ, de la dernière personne accueillie, donc souvent bien tard que 19h30 !) a pu être assurée en binôme, constitué d'un(e) accueillant(e) expérimenté(e) et d'un(e) en formation.

***« Notre mission peut se résumer, si tant est que l'on puisse enfermer l'accueil en quelques mots, en accueillir, écouter, conseiller, accompagner ».***

La permanence (sans rendez-vous) est, pour une majorité de personnes, la manière de prendre contact avec Relais Etrangers ; c'est souvent par le bouche-à-oreille mais aussi de plus en plus souvent orientées par les services sociaux (CDAS, Centre de l'enfance...), la mairie, les associations et, aussi, le Foyer Guy Houist et le SCOHDA (Service Coordination, Orientation, Hébergement de Demandeurs d'Asile). Certains appellent directement les accueillants qui les réorientent en général, dans le cas d'un premier contact, vers la prochaine permanence.

Le premier contact permet d'évaluer l'urgence de la demande. Très souvent, le travail de fond se fait ensuite, lors de rendez-vous individuels, renouvelés aussi souvent que nécessaire. C'est notamment le cas pour la constitution d'un dossier de demande d'asile, pour lequel la personne doit rédiger un récit personnel et circonstancié sur les raisons de sa fuite. C'est aussi le cas lorsqu'il s'agit de personnes « sans papier », lorsque leur situation est telle que toute demande de titre doit être envisagée en évaluant toutes les conséquences possibles. Cela demande que la confiance s'installe, pour que la personne se livre et que les accueillants puissent poser toutes les questions nécessaires. En effet, la pertinence des solutions que nous pouvons être amenés à conseiller dépend de la connaissance la plus juste possible de la situation et des attentes des personnes. Nous sommes régulièrement confrontés à des situations complexes – même si les raisons pour lesquelles les personnes s'adressent à nous peuvent être schématiquement répertoriées (cf. les statistiques) – pour lesquelles aucune solution véritable n'est envisageable dans l'immédiat et l'issue des démarches que nous

pouvons suggérer reste incertaine face à une réglementation de plus en plus restrictive et des administrations soumises à l'autorité de l'Etat. Ensuite, selon sa demande, nous accompagnons la personne dans ses démarches : rédaction de lettres, constitution de dossiers, appels aux administrations, services sociaux, contacts avec les avocats, accompagnement à la Préfecture et au Tribunal administratif... Nous constatons à nouveau, peut-être davantage encore, la nécessité des accompagnements à la préfecture pour débloquer des situations laissées en attente par la préfecture, sans raison. Et, par voie de conséquence, nous nous interrogeons sur le sort de tous ceux qui ne sont pas suivis par des associations et des services sociaux. Dans de nombreuses situations, notamment celles des mineurs isolés et des jeunes majeurs isolés, le travail en commun avec les services sociaux et les équipes éducatives peut être déterminant pour une issue positive à la demande d'admission au séjour.

Notre rôle essentiel reste l'écoute. Les personnes accueillies, dans une situation sociale et juridique fréquemment précaire, parfois très mal en point sur le plan physique et psychologique, se sentent rassurées, restaurées dans leur dignité malmenée, même si nous ne pouvons pas toujours apporter de réponses concrètes à leur demande.

Moment important de la Commission Accueil, notre réunion mensuelle, chaque premier lundi du mois : nous organisons la tenue des permanences pour le mois à venir ; nous faisons le point sur les besoins de formation, interne et externe, et sur les partenariats possibles ou existants ; nous faisons état des dysfonctionnements observés localement dans l'accueil des étrangers ; enfin, nous échangeons sur des situations données à partir des connaissances, des expériences et des sensibilités des uns et des autres.

## Nos outils

Il s'agit tout d'abord du *fonds documentaire*, mis à jour par la Commission base documentaire :

- nombreux abonnements et ouvrages - le dictionnaire permanent du droit des étrangers, les guides du *Gisti* (Groupe d'information et de soutien des immigrés), les synthèses du SSAE (Service Social d'Aide aux Emigrants), les documents *d'Amnesty International*, *Le monde* et *Le monde diplomatique* ;
- dossiers « pays », constitués patiemment par les membres de la Commission base documentaire, véritable travail de fourmi particulièrement utile pour les dossiers d'asile.

Nous nous appuyons également sur :

- les contacts avec les associations spécialisées (Amnesty International, le Réseau ville-hôpital...) et le réseau d'avocats spécialisés en droits des étrangers qui s'est constitué à Rennes. Depuis quelques mois, nous pouvons orienter des personnes vers la permanence, gratuite, sur rendez-vous, mise en place par ce réseau au Centre social Carrefour 18.
- Nous remercions Geneviève Billon et son équipe du SSAE de Nantes pour le travail accompli et regrettons la fin des missions du SSAE. Nous craignons que les missions de l'ANAEM, instance succédant au SSAE et à l'OMI, ne nous apportent plus le soutien trouvé auprès du SSAE.
- La réunion mensuelle de la Commission Accueil et les accueillants pour éclairer des situations complexes.
- Les formations, notamment celles du Gisti, auxquelles certains d'entre nous sont allés cette année et qui ont donné lieu en retour à des formations en interne.

- Les formations internes, notamment Anne Morillon pour les dossiers présentés à la Commission des Recours des Réfugiés, et Angéline Etiemble pour les mineurs isolés étrangers.

## **Notre rôle de formation externe**

Du fait de nos connaissances sur la législation, ainsi que de notre expérience accumulée sur les situations rencontrées et leur traitement par la Préfecture, nous sommes amenés à intervenir dans des formations en général organisées en partenariat avec d'autres structures.

### **Journée de formation sur les réfugiés**

A l'initiative d'Amnesty International Rennes, cette journée d'information et de formation sur les réfugiés s'est déroulée le 17 novembre dernier.

L'objectif de cette journée était de permettre aux professionnels et aux bénévoles en situation d'accompagnement de réfugiés (demandeurs d'asile ou réfugiés statutaires) d'accéder à une information sur les évolutions récentes des législations et réglementations européennes et nationales ainsi que leurs incidences sur les réfugiés.

Intervenaient à l'occasion de cette journée : Patrick Delouvin (responsable du pôle action sur la France à la Section française d'Amnesty International), Luc Legoux (démographe et sociologue), Sibel Agrali (directrice de l'association Primo Levi), Pascale Petit-Sénéchal (directrice régionale du FASILD) ainsi que Relais Etrangers.

Dans ce cadre, Relais Etrangers avait la responsabilité du contenu d'un atelier sur le parcours du demandeur d'asile.

Cette journée fut un succès tant du point de vue du contenu que de la participation puisque 60 personnes étaient présentes dont 45 professionnels et 15 bénévoles associatifs.

Le bilan est en cours de rédaction et des actes de ce colloque devrait bientôt être publiés.

### **« Plan départemental d'accueil des personnes étrangères primo-arrivantes »**

Cette formation, co-organisée avec la DDASS et le FASILD depuis deux ans, s'adresse aux personnels d'accueil et aux professionnels sociaux et éducatifs. Relais Etrangers en est l'organisateur officiel, pour des motifs liés au financement, mais nous n'avons en fait peu notre mot à dire sur le contenu et l'organisation. Deux membres de la Commission accueil sont intervenus sur le thème de « l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères » pour y présenter avec G. Billon du SSAE « la mise en oeuvre de la réglementation et l'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches administratives », juste après que le chef du bureau de l'état civil et des nationalités ait présenté « la nouvelle réglementation en matière d'immigration ». Le contraste entre le discours officiel (du type : « pour obtenir une carte de séjour il suffit de remplir les conditions suivantes... ») et notre expérience (« ... oui mais en pratique telle condition est impossible à remplir. ») a semblé fortement intéresser les participants.

Cette formation s'est déroulée en deux modules, chacun pour une vingtaine de participants, les 17 juin et 8 septembre. Elle sera renouvelée en 2006.

Toujours dans le cadre du PDA-PA, nous contribuons aussi à l'élaboration d'un guide pratique d'information basé sur les « fiches SSAE ».

## Les faits marquants en 2005

- La continuité des lois de 2003 régissant l'entrée et le séjour des étrangers ainsi que le droit d'asile en France avec la rédaction du CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et des Demandeurs d'Asile), les circulaires et la réforme annoncée de ce code à la fin de l'année 2005, dans des termes très inquiétants sur tous les points : titre de séjour, regroupement familial, mariage, droit d'asile, etc.
- E. Weistroffer, chef du bureau de l'état civil et des nationalités à la Préfecture, a été remplacé par S. Coconnier. Le traitement des dossiers continue de se durcir, en particulier pour les demandes de titre de séjour pour étrangers malades. Nous constatons des retraits de titres de séjour à des conjoints étrangers séparés, des difficultés croissantes dans l'accès au 1<sup>er</sup> titre de séjour, les renouvellements et les régularisations. Les délais de réponses sont toujours aussi longs. Les réexamens de demandes d'asile sont systématiquement traitées en procédure prioritaire, au mépris du droit. La circulaire encadrant le traitement des demandes de titre de séjour pour soins est interprétée de manière fantaisiste, ce qui nous pose aussi le problème de ne pas pouvoir correctement renseigner les personnes. Les reconduites à la frontière se sont multipliées cette année, avec des arrestations de personnes lors de leur convocation à la Préfecture.
- Le centre de rétention devrait ouvrir en juin 2006. Pour le moment, les personnes placées en rétention le sont au commissariat pour quelques jours avant d'être envoyées vers des centres de rétention (Rouen...). Le contact avec les personnes n'est pas facile une fois qu'elles ont été arrêtées.
- La difficulté de notre travail ne faiblit pas cette année, au contraire. Nous constatons toujours autant de dysfonctionnements dans la gestion préfectorale des dossiers.
- Des étrangers en situation irrégulière souhaitant se marier ont été mis en difficultés – des APRF leur sont tombées dessus – après avoir effectué des démarches auprès des services de l'état civil – des signalements au Procureur ont suivi. Nous nous inquiétons des pouvoirs supplémentaires donnés aux maires par la réforme du CESEDA, en matière d'accueil et de mariage.

Malgré les difficultés, nous ne baissons pas les bras et avons le sentiment que notre action auprès des étrangers est nécessaire, même si la marge de manœuvre se réduit comme une peau de chagrin. Comme l'ont souligné les accueillants, l'énergie dépensée, et la frustration engendrée, dans le suivi des personnes est importante et, de plus en plus, pour faire avancer des dossiers pour lesquels les personnes ont, de plein droit, accès à un titre de séjour. L'aspect humain est de moins en moins pris en considération.

Les changements législatifs ne sont pas simples à suivre et complexifient davantage l'accompagnement des personnes, les réponses à apporter sont loin d'être évidentes. La peur de se tromper est présente, mais nous avons pour principe de toujours énoncer clairement les choses aux personnes rencontrées.

Les accueillants s'interrogent également sur l'adaptation des services sociaux, sans plus de « révolte », aux restrictions législatives et de moyens, se laissant « enfermer » dans des situations où la marge de manœuvre est nulle. Pour reprendre la question d'une accueillante, « *le travail social manque-t-il d'humanité à l'égard de certaines personnes ?* ».

Heureusement, l'obtention d'une carte de séjour, du statut de réfugié pour des personnes accompagnées nous apporte quelque réconfort dans notre action.

## Les objectifs pour 2006

Nous allons maintenir l'effort de formation, en particulier pour répondre aux besoins des nouveaux accueillants à la Commission et pour faire face à la complexité croissante des réglementations.

Nous allons éclairer les orientations des demandeurs d'asile (en particulier les déboutés) vers Relais Etrangers par le Foyer Guy Houist et le SCOHDA en proposant une rencontre avec leur équipe.

Des membres de la Commission accueil vont rencontrer des élus de la Ville de Rennes et des personnes du service d'état civil pour évoquer les conséquences des contrôles liés au mariage pour des étrangers en situation irrégulière de séjour et les dispositions de la réforme du CESEDA.

Nous devons prendre rendez-vous avec la Préfecture pour rencontrer le nouveau chef de bureau et faire part de nos observations sur le traitement des dossiers et l'accueil des personnes à la préfecture, comme nous l'avons dans le passé de manière plus ou moins régulière.

Enfin, nous aurons à réfléchir sur l'amélioration du suivi des personnes accompagnées par les accueillants, tenant compte des contraintes professionnelles et familiales des uns et des autres et du temps déjà important consacré à l'accompagnement. L'amélioration des fiches statistiques pourrait être un support pour débattre de nouvelles pratiques dans le suivi.

## Données statistiques pour l'année 2005

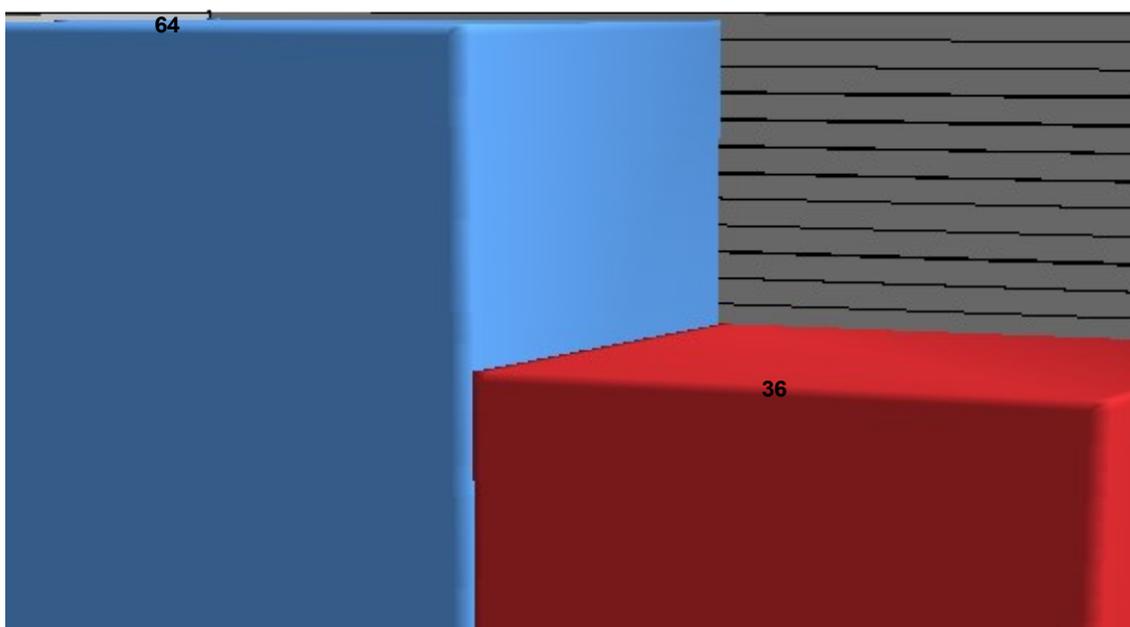
Des problèmes de recueils de données font que toutes les personnes suivies par Relais Etrangers ne figurent pas dans ces statistiques. Celles-ci portent sur 189 dossiers. On peut estimer qu'il en manque environ quatre-vingt, ce qui signifie qu'environ 270 personnes ont été suivies par la commission accueil en 2005, un chiffre stable par rapport à l'année dernière, après une progression ininterrompue les années précédentes.

### Qui sont les personnes accueillies ?

- *Sexe et âge*

En 2005, nous avons reçu 64% d'hommes et 36% de femmes, une proportion stable par rapport à l'année précédente.

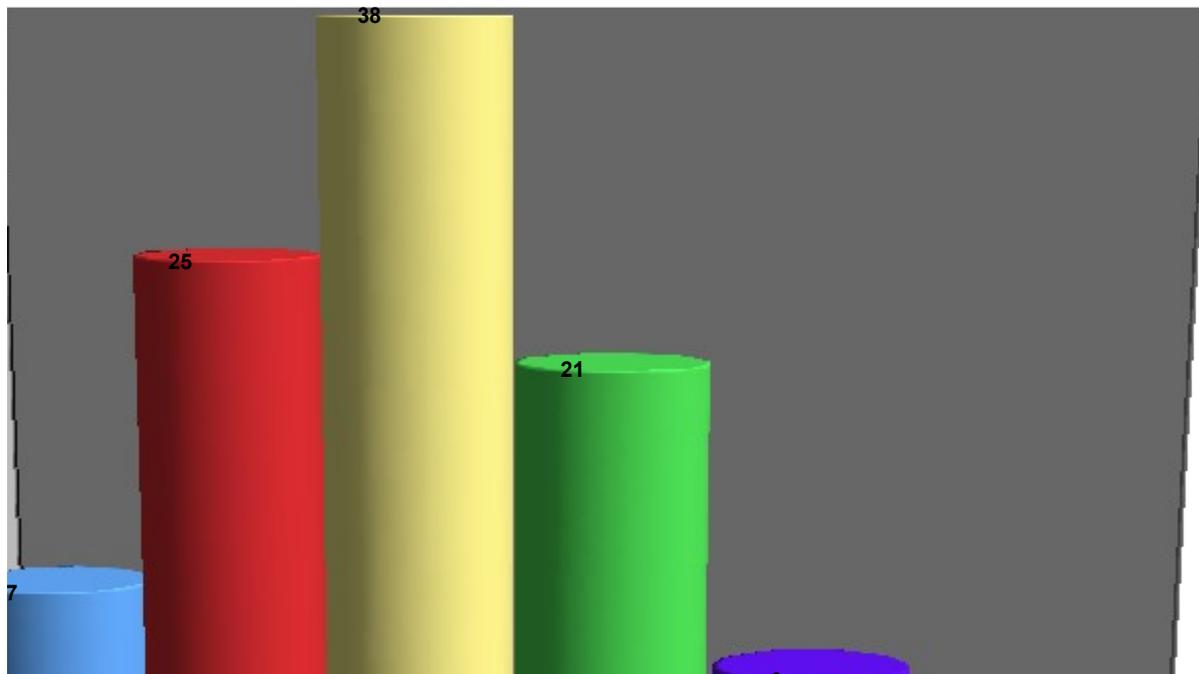
Répartition par sexe



Les classes d'âge se répartissent comme suit : 7% des personnes accueillies sont des mineurs (contre 17% en 2004), 25% ont entre 19 et 25 ans, 38% entre 26 et 35ans, 21% entre 36 et 45 ans, 6% entre 46 et 55 ans, 3% ont plus de 55 ans. Comme les années précédentes, ce sont donc plutôt des personnes jeunes que nous recevons (Les  $\frac{3}{4}$  ont moins de 35 ans).

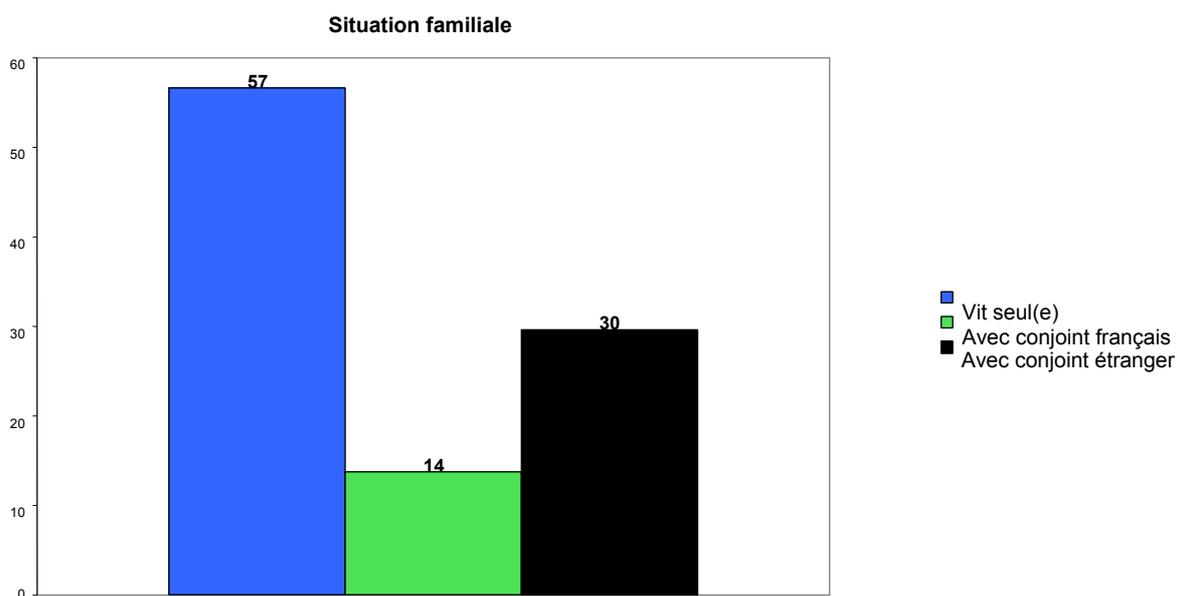
Le nombre de mineurs est moindre que les années passées (9% en 2003 et 17% en 2004).

Répartition par groupe d'âge

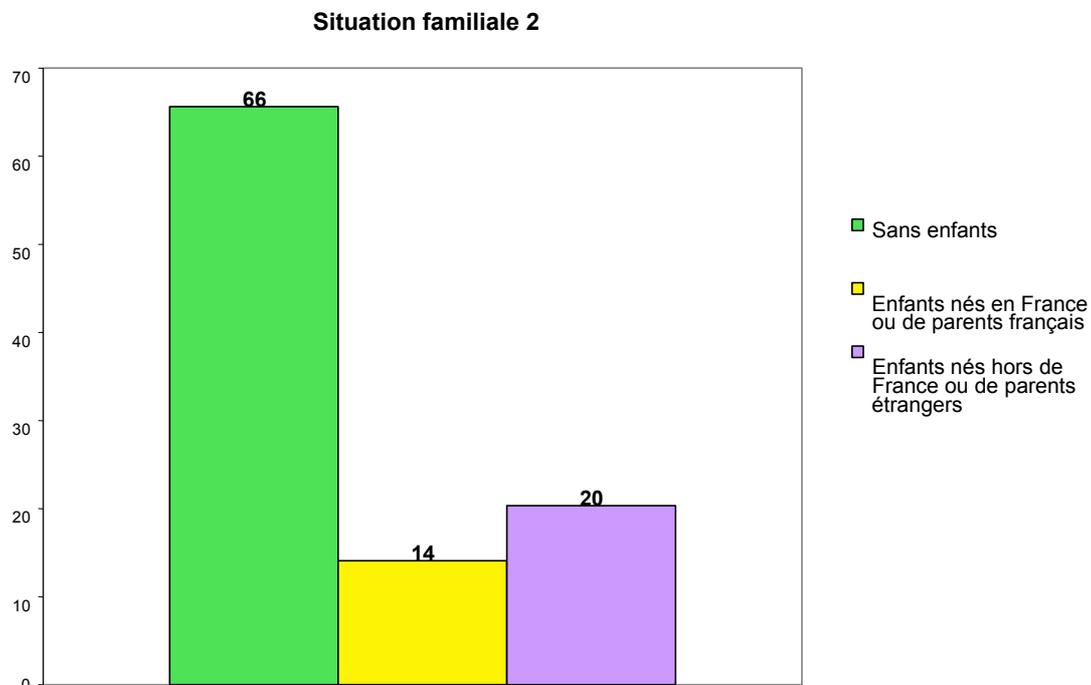


- *Situation familiale*

La proportion de couples par rapport au personnes seules (57%) nous consultant est en augmentation significative par rapport à 2004 : 44 % cette année contre seulement 29 % en 2004.

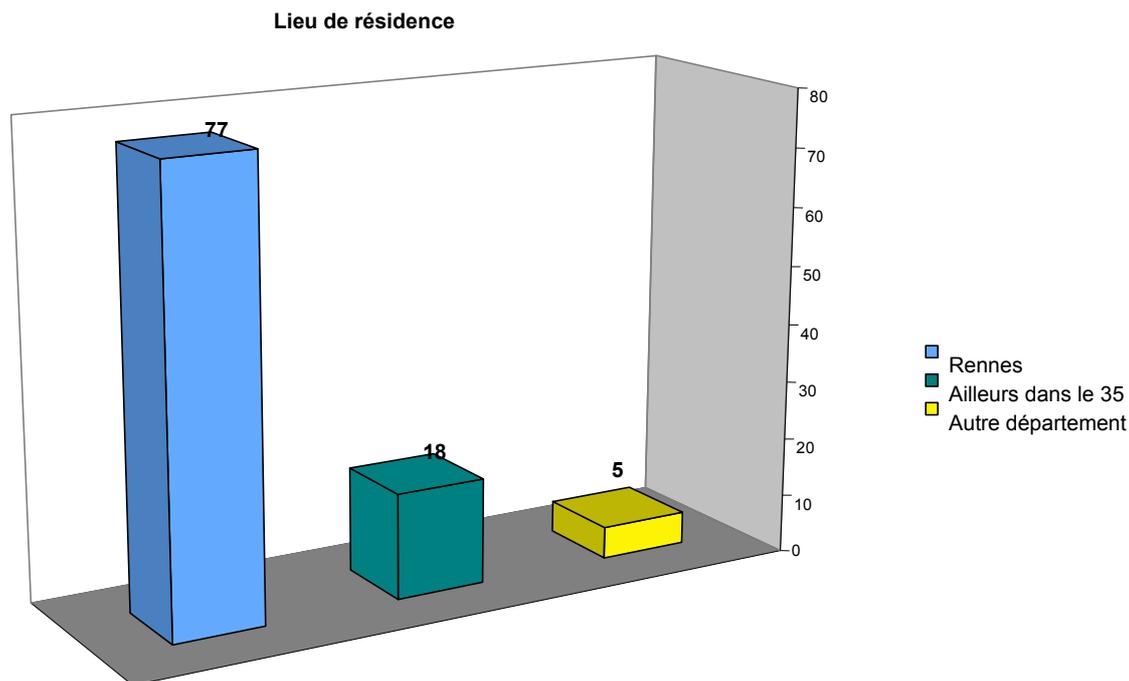


Nous voyons arriver de plus en plus de couples avec leurs enfants nés hors de France (20 % cette année contre 15% en 2004).



- *Lieu de résidence*

77% des personnes que nous recevons habitent Rennes. Le reste d'entre elles séjourne principalement en Ile-et-Vilaine.



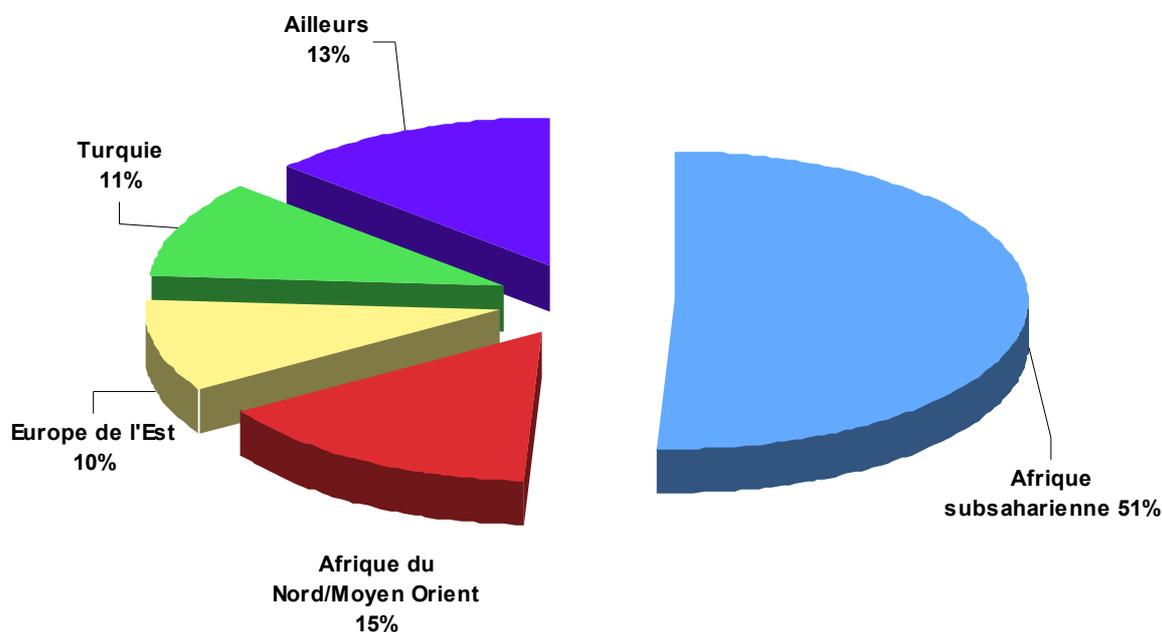
- **Nationalité**

En 2005, les personnes qui se sont rendues à Relais Etrangers étaient issues de 45 pays différents.

Une personne sur deux venait d'Afrique Noire (contre 43% en 2003 et 48% en 2004), 15% d'Afrique du Nord ou du Moyen Orient (25% en 2003 et 2004), 10% d'Europe de l'Est (contre 13% en 2004 et 14% en 2003), 11% de Turquie et 13% de régions diverses du monde (d'Asie et d'Amérique Latine).

On note donc une progression sensible des personnes d'Afrique Noire ainsi qu'une légère baisse des populations d'Europe de l'Est (-4% en deux ans), une baisse franche des populations du Maghreb et du Moyen Orient (-10%) et pratiquement deux fois plus de personnes en provenance de Turquie par rapport à 2004 (6%).

## Régions d'origine

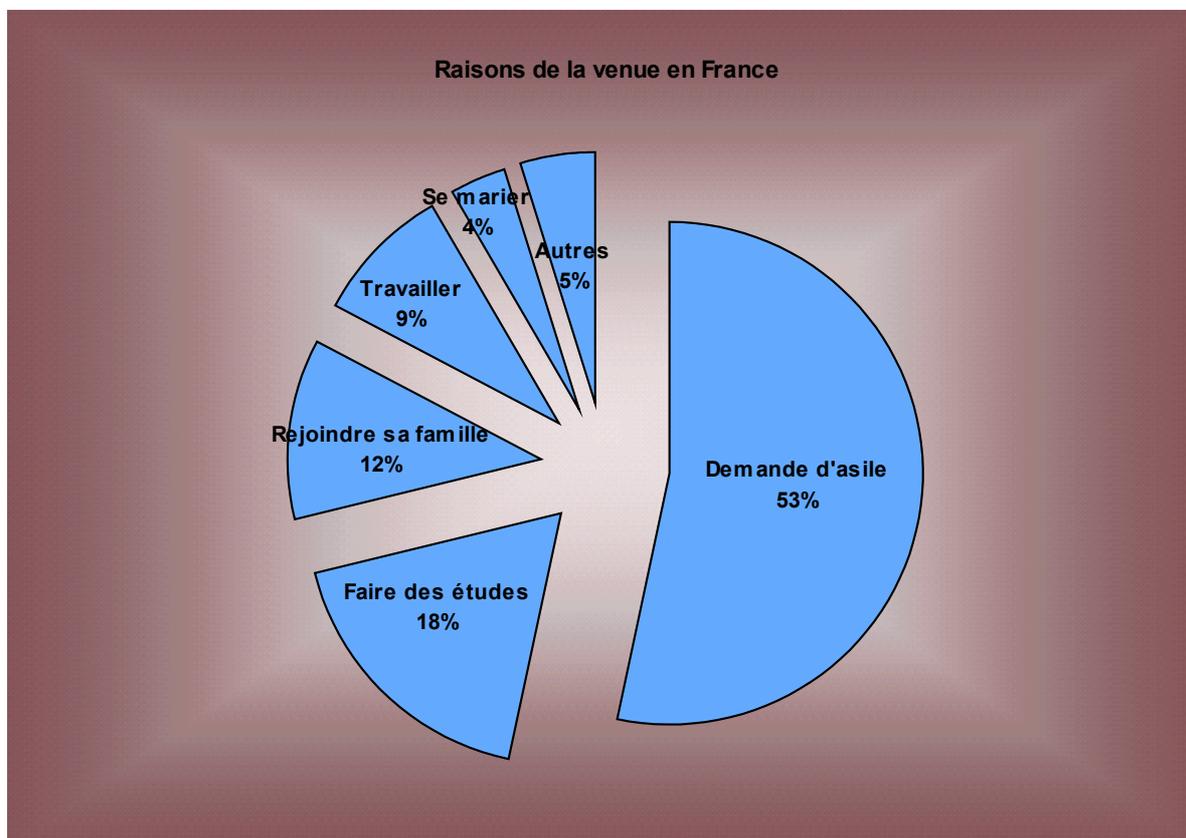


Sur 45 nationalités en tout, 6 représentent à elles seules près de la moitié des personnes accueillies. Il s'agit par ordre d'importance de Congolais (RDC), de Marocains, de personnes en provenance de Turquie (Turcs et Kurdes), de Congolais (Congo Brazzaville), d'Angolais et d'Algériens. Parmi ces nationalités, la proportion des trois premières semble stable dans la population des personnes accueillies à Relais Etrangers. En effet, depuis au moins 2003, les Congolais de la RDC, les Algériens, les personnes en provenance de Turquie et les Marocains arrivent en tête par ordre d'importance des pays d'origines. On note une nette augmentation des personnes en provenance du Congo Brazzaville. La somme des personnes originaires de ce pays et de RDC représente plus d'un quart des personnes accueillies par Relais Etrangers. Ce phénomène éclaire de manière évidente le lien entre la situation en particulier politique des pays d'origine et l'émigration des populations. Les difficultés que nous avons à faire reconnaître la qualité de réfugiés à beaucoup des personnes issues de cette zone du monde, amènent aussi à s'interroger sur l'adaptation des dispositifs européens face à l'arrivée de personnes fuyant des zones objectivement dangereuses pour elles et leurs familles.

- ***Pourquoi et comment sont-elles entrées en France ?***

Pour les personnes accueillies en 2005, l'entrée en France s'est faite pour 56% de manière régulière et pour 44% de manière irrégulière (contre respectivement 48% et 52% en 2003 ; 47% et 53% en 2004). On peut remarquer que, depuis au moins trois ans, le nombre des personnes entrées irrégulièrement sur le territoire est en augmentation.

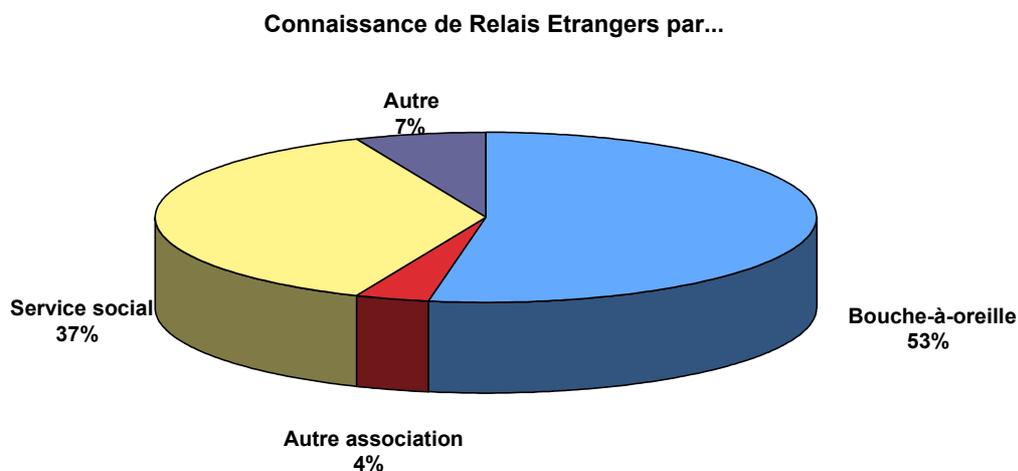
La raison invoquée pour la venue en France est majoritairement la demande d'asile (53% des demandes contre 51% en 2004 et 48% en 2003), viennent ensuite les études (16% ; stable depuis 2003 où il atteignait 16%), le regroupement familial (12%, contre 14% en 2004 et 8% en 2003), puis le travail (9% ; idem en 2004 et 6% en 2003) et le mariage (4%). Cinq pour cent des personnes reçues invoquent une autre raison que celles mentionnées précédemment.



77% des personnes que nous suivons sont arrivées en France entre 2000 et 2004 (9% sont arrivées en 2005).

- **Comment les personnes accueillies ont-elles connu Relais Etrangers ?**

53% des personnes accueillies ont connu Relais Etrangers par une personne de leur entourage et 41% (contre 57% en 2004) ont été orientées vers nous par une structure ou une association, dont la majeure partie par les services sociaux. Le bouche-à-oreille est donc ce qui reste le plus courant comme moyen de connaissance de l'association.



## Quelles sont les situations rencontrées lors des permanences ?

- *Une majorité de dossiers nouveaux*

En 2005, 83% des dossiers traités par Relais Etrangers sont des nouvelles situations, 7,9% correspondent à des suivis entamés en 2004 et 9 % correspondent à des situations suivies depuis plus de 2 ans.

- *Raisons pour lesquelles les personnes ont sollicité le Relais Étrangers en 2005*

La majorité des demandes sont liées aux procédures d'obtention du premier titre de séjour (27%, soit 53 demandes contre 21% en 2004). Ensuite arrivent les procédures de demande d'asile (22%, soit 42 dossier contre 33% en 2004), les renouvellements de titre de séjour (17% ; soit 33 dossiers contre 9% en 2004), et enfin les changements de titre de séjour (9% soit 18 dossiers ; 9% également en 2004). Il faut noter l'importance d'un ensemble hétérogène de demandes (26%, soit 43 dossiers) de personnes venues pour un réexamen de dossier (ou son recours), un regroupement familial, un accompagnement social, un APRF, un problème lié à leur santé ou à celle d'un de leur enfant, un mariage, un problème de logement, etc.

Ces statistiques, comme celles concernant la situation familiale des personnes accueillies, témoignent d'une évolution des demandes qui nous sont adressées. La demande d'asile n'est plus la première demande et on rencontre de plus en plus de personnes, voire de familles que le durcissement de la législation met en difficulté lors de la demande d'un premier titre de séjour ou du renouvellement de celui-ci.

- *Une situation juridique au moment de l'accueil marquée par la précarité*

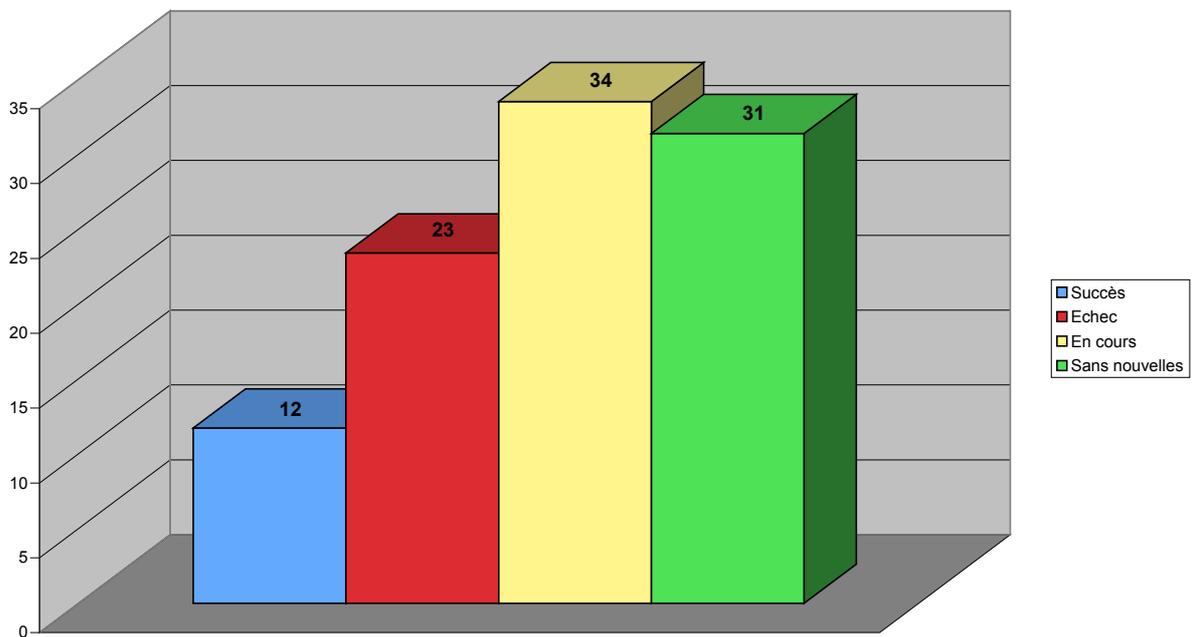
Lors de leur visite à Relais étrangers en 2005, 46% des personnes ne possédaient aucun titre de séjour, 35% possédaient un titre précaire et seulement 19% un titre d'un an ou plus.

Cela revient à dire que 46% des personnes accueillies étaient sans papiers (contre 36% en 2003, 40% en 2004) et 54% étaient en situation régulière (contre 64% en 2003 et 60% en 2004), dont plus des 2/3 avec des titres précaires. Le nombre de personnes en précarité est donc en notable augmentation.

- *Quelle issue pour les démarches entreprises ?*

Il est assez difficile d'établir des statistiques fiables concernant ce point, un certain nombre de personnes perdant le contact sans qu'il soit possible de savoir si la démarche a abouti positivement ou non. Si l'on ne s'intéresse qu'aux situations pour lesquelles l'information est disponible, on peut considérer que le taux d'échec est d'environ 1/3 et le taux de réussite de 17%, beaucoup de situations restant non réglées à ce jour, ce qui témoigne de la longueur des démarches mises en oeuvre. Le constat est que l'accompagnement personnalisé des gens dans leurs démarches à la Préfecture est un facteur clé de succès, y compris pour des situations qui relevant du plein droit, devraient trouver une issue favorable sans notre intervention. Cela rend pessimiste quand aux traitements des situations des étrangers qui se présentent sans assistance à la Préfecture.

Issue de la démarche





# Rapport d'activité de la Commission base documentaire

*Bruno Lévêder*

*Précision : ce très court compte-rendu d'activité n'a pas fait l'objet d'une discussion en commission... Il est donc possible qu'il soit revu à l'issue de la discussion de l'Assemblée Générale.*

Le rôle de la Commission base documentaire est d'assurer à l'association l'accès facile à un certain nombre de documents (ouvrages juridiques, sociologiques, articles de presse, revues spécialisées... afin de lui permettre de mener son action de la manière la plus pertinente.

La Commission base documentaire peut donner l'impression d'avoir assez peu fonctionné cette année. Cela n'est pourtant pas exact, même si le rythme de réunions fut assez distendu.

Elle a poursuivi un certain nombre d'activités permanentes :

- Mise à jour du dictionnaire permanent ;
- Poursuite des abonnements
- Alimentation des deux classeurs : lois, circulaires, mémentos juridiques
- Dépouillement du quotidien le Monde...

Comme annoncé lors de la dernière AG, nous avons réfléchi à une ouverture au public... Celle-ci est imminente de manière expérimentale.

Dans un premier temps, nous essaierons de bien saisir la demande en prenant un échantillon du public qui est potentiellement intéressé par l'accès à notre documentation, à savoir des professionnels du travail social. Ainsi un courrier est adressé à deux CDAS. (Villejean, Cleunay), lui indiquant l'ouverture de la base doc... ainsi que nous jours et heures de permanences. Cela nous a obligé à nous réorganiser afin de pouvoir dégager des demies journées, nos permanences documentaires (et strictement documentaires) devant se tenir durant les heures de bureau.

Nous allons à voir à réfléchir au type de classement et d'indexation. L'idée d'un stagiaire sur cette activité là a été discutée en réunion. Le prochain CA Aura à discuter de cette possibilité.

Il nous faut aussi retravailler sur les abonnements. Nous avons commencé à lister à nouveau ce à quoi nous pourrions nous abonner en plus de ce que nous recevons déjà. Il est par ailleurs nécessaire de (re)mettre en place le système de commande de livres qui avait circulé il fut un temps... Même si personne n'avait jamais vraiment suivi la procédure discutée alors.

La connexion Internet à haut débit devrait nous permettre de travailler aussi sur les documents qui y sont partagés...

En effet, pour la première année, nous ne dépensons pas le budget alloué, cela n'est pas un problème si cette situation reste exceptionnelle (nous serons peut-être obligés de réajuster notre demande subvention). Il reste que cela est symptomatique du fait que la Commission base documentaire doit évoluer...

# Rapport d'activité de la Commission bruits

*Laurence Cotty, Anne Morillon, Raoul Pourcelle, Jean-François Vial*

## Que fait la Commission « bruits » ?

Le rôle de cette commission, composée de sept personnes, est d'informer et sensibiliser l'opinion publique mais aussi de tenter de permettre à l'association d'accéder à un fonctionnement en autofinancement.

Cet objectif se traduit par différentes actions : projections, conférences, spectacles de soutien, formations, etc.

## Activité 2005

### Babel est fini, qui rebondit ?

Epique époque, l'ambition s'amoindrit !

Des chiffres en vrac : cinq représentations de « Babel France » au Théâtre Lillico, environ 150 spectateurs sur les quatre premières séances et une centaine sur la dernière. Environs 1200 larmes, 4387 rires et nous ne comptons pas les sourires. Une soirée rencontre avec Corinne Linden et des jeunes d'un FJT, dont deux sont sans papiers. Une soirée avec deux bouteilles de Champagne, quatre ou six de blanc, trois Morgons et des bières jusqu'au bout de la nuit pour parler du monde, s'indigner de la politique en Sarkoland. Deux mois d'exposition de « Toute la France, histoire de l'immigration », six ou huit classes accompagnées par Monique, Jean François, Stéphane et Raoul, « c'est quoi un étranger ? Y vient du Bled ? » Et deux séances scolaires de « Dolce Gascogne » documentaire projeté à la Maison de quartier de Maurepas, discussions animées par « Super Polëth » Un projet avorté, une friche abandonnée, deux artistes au chômage, Benoit Sicat et Gwenaëlle Rebillard déposent les plumes, des subventions attendues, quelques milliers d'euros que nous n'aurons jamais. Un jeu de l'oie pas fini, le temps qui passe trop vite...

Un triste bilan public pendant « Rennes envie de Ville », une belle rencontre avec la « Cité nationale de l'histoire de l'immigration »...



Ce projet nous a permis de mieux cerner les limites de notre association engagée dans un partenariat qui nous échappe. Nous ne sommes pas assez costaud pour porter financièrement un tel projet, alors nous ne pouvons être décisionnaires et pis encore nous sommes ballottés dans un brouillard Londonien quand il s'agit de nous donner des explications. On serait un petit peu comme des moteurs, mais c'est pas nous qu'avons ni le réservoir, ni l'accélérateur, même pas le frein moteur !

Tout de même, si c'était à refaire, on recommencerait !

D'ailleurs c'est pas complètement fini...

## **Le « Jeu de l'oie migratrice »**

Commencé dans le cadre du projet Babel, le Jeu de l'oie migratrice s'est avéré être trop complexe pour être finalisé avant la fin du projet. Mais, et c'était d'ailleurs envisagé dès le début, il est aussi destiné à être utilisé et diffusé après Babel. Le travail a donc continué, et n'est toujours pas achevé.

Le principe de ce jeu est d'incarner un étranger arrivant en France et/ou essayant d'y rester. Pour cela, le joueur fait avancer son pion sur le plateau de jeu qui matérialise les différents parcours administratifs possibles. Il ne s'agit donc pas d'un Jeu de l'oie classique avec un parcours unique en spirale : il y a les boucles « sans-papier » et « carte de séjour temporaire », dans lesquelles on peut tourner longtemps, les parcours « carte de résident », « entrée avec visa », « demande d'asile », mais aussi « invitation à quitter le territoire » et « reconduite à la frontière »... Selon les cases, un jet de dé ou le tirage d'une carte introduit le hasard des événements de la vie qui peuvent influencer – ou non – sur la situation administrative. Un joueur peut être amené à passer successivement par différents parcours : il peut par exemple commencer le jeu comme demandeur d'asile, puis obtenir le statut de réfugié et donc une carte de résident. Mais il peut aussi être débouté et choisir de rester en France comme sans-papier. Il peut alors être reconduit à la frontière, ou bien être régularisé et obtenir une carte de séjour temporaire. Puis il peut obtenir une carte de résident, ou se retrouver de nouveau sans-papier, etc.

Chaque personnage correspond à une fiche d'identité décrivant son origine et son histoire jusqu'à son arrivée en France. Les raisons et les modalités de sa venue en France déterminent la case de départ sur le plateau de jeu. D'autres éléments d'identité pourront intervenir dans la suite du parcours, comme par exemple l'âge. Ces histoires sont basées sur des situations réelles rencontrées par Relais Etrangers.

Le principal but du jeu est pédagogique : il n'y a pas de fin impérative (un joueur reconduit à la frontière peut toujours essayer de revenir en France, avec le même personnage ou un autre) ni vraiment de gagnant (cela peut être par exemple le premier joueur à obtenir une carte de résident, ou bien tous les joueurs ayant une carte de séjour temporaire lorsqu'on décide d'arrêter la partie).

Le public visé est autant les enfants que les adultes. Chaque case (par exemple « Demande OFPRA ») contient un premier niveau d'explication destiné aux enfants, soit sur la case elle-même (selon les dimensions du plateau de jeu), soit sur un panneau ou un livret accompagnant le jeu (par exemple : « Il faut remplir un dossier pour expliquer pourquoi on demande l'asile, et l'envoyer à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides qui va l'examiner »). Un second niveau d'explication, plus détaillé et destiné aux adultes, se

trouve aussi sur le panneau ou le livret (par exemple pour expliquer la Convention de Genève, présenter l'OFPRA, etc.).

Sur le panneau ou le livret il y a aussi un lexique, a priori surtout destiné aux enfants, pour expliquer quelques termes comme frontière, visa, titre de séjour, asile, recours, préfecture... ainsi que les différences entre les termes français, étrangers, immigré, demandeur d'asile, sans-papier, clandestin (ce qui peut aussi apprendre des choses aux adultes).

Au stade actuel d'avancement des travaux, la principale difficulté rencontrée par la Commission bruits est le manque des compétences techniques des membres de la Commission accueil pour finaliser certaines parties du parcours, et surtout pour rédiger les explications attachées à chaque case. Puis il restera à réaliser concrètement un ou deux exemplaires du jeu, avec l'aide d'un artiste (Benoît Sicat), et à trouver un moyen de diffusion (par un éditeur ? par une publication sous licence « creative commons » ?).

### « Histoires d'immigrations »

(Action en partenariat avec l'association Comptoir du doc)

Comme les années précédentes, le choix des films répond à la double exigence de qualité de fond et de forme. A cet égard, le partenariat avec Comptoir du doc est enrichissant car il permet aux membres de la commission bruits d'accéder à une meilleure compréhension de la démarche engagée lors de la réalisation d'un film documentaire. Osons dire que la réciproque est vraie puisque ce partenariat a permis une sensibilisation des membres de Comptoir du doc sur les questions d'immigration et d'étrangers.

Voici le contenu de la programmation :

>> mardi 25 janvier 2005 / 20h30 / Carrefour 18

*LE REVE DE GABRIEL* de Anne Lévy Morelle (Belgique, 1997, 83')

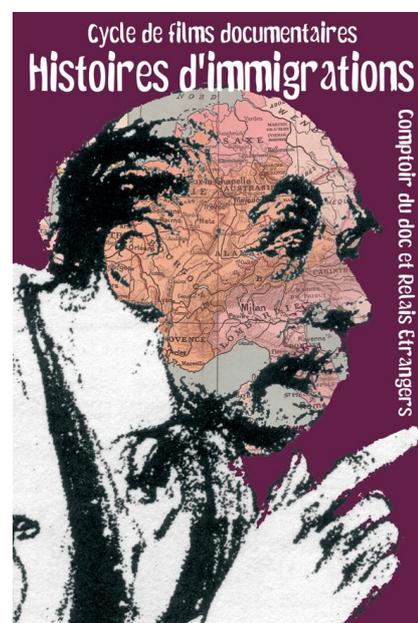
En 1948, quatre familles belges, nombreuses et fortunées, vendent tous leurs biens et embarquent pour la Patagonie chilienne. Un film dédié « à ceux qui réinventent leur vie », une épopée authentique.

>> jeudi 10 février 2005 / 20h30 / bar Le Scaramouche

*QUAND LES HOMMES PLEURENT* de Yasmine Kassari (Belgique, 2000, 57', VF)

Le Maroc est un pays qui a une longue histoire du départ de ses hommes. Ce sont eux que la réalisatrice a choisi d'interroger avec sa caméra, ceux qui croient encore à un eldorado occidental et n'hésitent pas à se jeter littéralement à l'eau pour l'atteindre.

>> vendredi 18 mars 2005 / 20h30 / Maison de Quartier de Maurepas

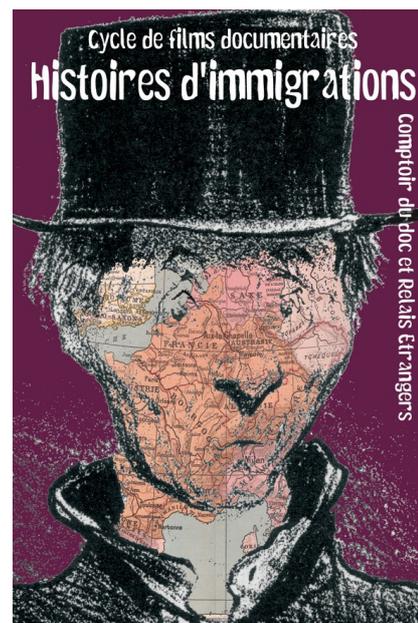


*DOLCE GASCOGNE* de José Vieira (France, 1989, 26')

Parmi les immigrants italiens d'origine rurale, Nuncio Titonel est arrivé dans le sud-ouest de la France à l'âge de huit mois. Il raconte sa terre, la résistance sa famille et ses racines. Il fait surtout prendre conscience de l'apport de cette communauté à l'organisation agricole de la région.

et

*ILS N'AVAIENT RIEN À PERDRE (N'O DOA EOST EBET)* de Hervé Morzadec (France, 1996, 26') Saint Denis a été une des premières villes industrielles de la région parisienne et demeure depuis un important foyer d'immigration. Cela a commencé avec les Bretons... De 1930 à 1950, beaucoup d'hommes et de femmes ont quitté leur Bretagne natale, à la recherche d'un travail.



>> vendredi 15 avril 2005 / 20h30 / Maison Verte de Villejean  
*RUE DE L'ABONDANCE* de Marie-Hélène Massin (Belgique, 1995, 54')

« Je vis dans un quartier mixte à Bruxelles depuis bientôt 10 ans. Au fil du temps, je me suis rendu compte que pour mes voisins, ma famille et moi serions bientôt les derniers Belges, enfin les derniers anciens Belges... ». Un documentaire tourné dans un quartier turc, à Bruxelles, un regard universel.

>> jeudi 19 mai / 20h30 / Maison de Quartier la Bellangerais  
*CASA MARSEILLE INCH'ALLAH* de Bruno Ulmer (France, 2002, 60')

Ils sont des centaines à débarquer chaque année clandestinement dans le port de Marseille. Parmi eux, des enfants venus du Maroc, cachés dans les cales des cargos venus gagner de l'argent pour aider leurs familles. Mais la France ne les attend pas...

Un rapide bilan :

- une cinquantaine de personnes par séance ;
- une plus ou moins grande participation des « gens du quartier » ;
- une difficulté à faire venir les réalisateurs souvent engagés sur d'autres tournages ;
- une mobilisation croissante des professionnels des équipements de quartier et une consolidation des partenariats ;
- des séances organisées dans la journée pour les scolaires ;
- mais un essoufflement à la fin du cycle (séance de mai) tant de la part des spectateurs que des organisateurs.

Des projets :

- « resserrer » la programmation sur six semaines d'affilé (au moment où ce bilan est écrit, il y a encore un doute sur la période pour 2006 : soit mai-juin, soit septembre-octobre) ;
- une 6<sup>e</sup> séance est prévue (à Cleunay – Antipode ?) dans la mesure où le Contrat de ville souhaite s'engager sur cette programmation dans les quartiers (qui se trouvent être les quartiers prioritaires de la politique de la ville) ;
- de ce fait, il serait intéressant de mobiliser les chargés de mission « politique de la

- ville » de chaque quartier ;
- associer davantage encore les professionnels des équipements de quartier, notamment par rapport à la programmation.

En guise de conclusion...

Depuis quatre ans, la commission bruits a insufflé un intérêt pour les questions d'immigration, comme des petits cailloux semés. Là est véritablement, nous semble-t-il, le sens de l'action de la Commission bruits. Le partenariat est plus que jamais un outil efficace pour des propositions de qualité !

### « Salon du livre » d'Amnesty International

Dans le cadre du 6<sup>e</sup> Salon du livre d'Amnesty International Rennes, nous avons participé à l'organisation de la table ronde « Enfermement des étrangers : Europe terre d'accueil ? » dimanche 5 février.

Les invités étaient Olivier Clochard et Claire Rodier, « Politiques migratoires, grandes et petites manœuvres » (Editions Carobelle ex-Natura), Marie-Claire Caloz-Tschopp, « Les étrangers à la porte de l'Europe » (Editions La Dispute), Anne de Loisy, « Bienvenue en France » (Editions Le Cherche-Midi) et Marie Hénocq, membre de la Cimade.

### Perspectives 2006

- Suite (et fin ?) du Jeu de l'oie migratrice.
- Nouveau cycle documentaire en partenariat avec Comptoir du doc (programmation en cours).
- Organisation d'une réunion publique avec les partis politiques sur la question de l'immigration.
- Concert (il est temps de penser à nouveau à notre autofinancement partiellement assuré depuis le concert de mars 2002).
- Organisation d'une journée de formation : en effet, des thèmes (doit au séjour, sans papiers, mineurs isolés...) ont été proposés à l'occasion de la journée initiée par Amnesty et Relais Etrangers pourrait aussi être porteur d'une telle action, sachant que les participants ont souligné le déficit au plan local de telles initiatives.

### Conclusion

Si le projet Babel nous a beaucoup mobilisé et parfois démobilisé, la rédaction de ce rapport nous permet toutefois de constater que nous avons rempli nos objectifs, même si des limites sont apparues (fonctionnement, renoncement ou report d'autres projets, visibilité, disponibilité...).

Pour conclure, nous remercions nos partenaires, le théâtre Lillico, son équipe et particulièrement le travail de Pascal Marzin, la Maison de quartier de Maurepas, son équipe dont Denis, très présent, Corinne Linden, Grugru et Gardi de la compagnie Flash marionnettes, Benoît Sicat, Stéphanie Carnet et Gwenaëlle Rébillard du 16 rue de Plaisance,

Polëth (qui ne veut pas qu'on lui fasse la bise mais le coeur y est), Amnesty International Rennes, et Célia, âme dévouée de Comptoir du doc avec son fidèle Serge à la technique. Nous remercions également nos partenaires financiers, même si l'équité n'est pas de mise : merci au FASILD et au Contrat de ville.

# Election du Conseil d'Administration

## Membres sortants (élus en 2004)

Angéline Etiemble  
Bruno Lévéder  
Raoul Pourcelle  
Sandrine Sellin  
Jean-François Vial

## Membres restants (élus en 2005)

*Monique Guéguen et Sylvie Koller ont démissionné en 2005*

### **Rappel (article 10 des statuts) :**

*L'association est dirigée par un conseil composé de 15 membres au plus. Les membres du conseil peuvent être soit des adhérents individuels, soit des adhérents associatifs. Quelle que soit leur qualité (membre individuel ou membre associatif) les membres du conseil sont élus par l'ensemble des adhérents présents à l'Assemblée Générale.*

*Les membres sont élus pour deux années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.*

*Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :*

- *un Président ;*
- *un ou plusieurs vices-Présidents ;*
- *un secrétaire, et s'il y a lieu, un secrétaire adjoint ;*
- *un trésorier, et s'il y a lieu, un trésorier adjoint.*

*Le conseil étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par le sort.*

*En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devraient normalement expirer le mandat des membres remplacés.*

*Les adhérents (personnes physiques ou personnes morales) devront justifier d'une adhésion effective de douze mois au jour de l'assemblée générale pour pouvoir être éligible au conseil d'administration.*

*La candidature d'une personne physique au conseil est soumise à la condition qu'elle produise un acte de candidature écrit et motivé.*

## Contribution financière 2006

Si l'association peut vivre, c'est en grande partie grâce aux contributions financières (adhésions et dons) des personnes physiques ou morales (associations) qui la soutiennent. Ceci est d'autant plus important qu'il est difficile, en raison de notre objet et du contexte actuel, d'imaginer une forte diversification et augmentation de nos subventions, même si nous tentons d'améliorer notre autofinancement – ce qui reste impératif.

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

téléphone (fixe) : \_\_\_\_\_

téléphone (portable) : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

... apporte une contribution financière à Relais Etrangers :

Adhésion : O / N    Association : O / N    Normale (**50 €**) / Soutien (montant : \_\_\_\_\_)

                         Individuelle : O / N    Normale (**20 €**) / Soutien (montant : \_\_\_\_\_)

Don :            O (montant : \_\_\_\_\_) / N

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de Relais Etrangers.

Date : \_\_\_\_\_

Le trésorier vous adressera un reçu.

# Qui sommes-nous ?

Relais Etrangers est une association locale et indépendante (loi de 1901) qui a été créée à Rennes le 27 février 1995.

Relais Etrangers est un collectif composé de :

- personnes physiques (membres individuels) : une trentaine.
- personnes morales (organisations nationales et locales) :
  - Amnesty International ;
  - Terre Des Hommes : délégation d'Ille-et-Vilaine ;
  - la Pastorale Des Migrants.

## Objet de Relais Etrangers

L'objet que les membres se sont donné est la défense des droits des personnes, étrangères, apatrides, naturalisées ou susceptibles de l'être ainsi que la lutte contre le racisme (article 1 de nos statuts).

## Missions de Relais Etrangers

Pour satisfaire cet objet, l'association s'est donnée trois missions auxquelles travaillent trois commissions. Les commissions ont des réunions régulières et chacune des commissions a son propre fonctionnement. Ensemble (ou seules), les commissions proposent différents projets.

Ces missions et commissions sont les suivantes :

### Accueillir (Commission accueil)

Création d'un lieu d'accueil : écoute de la personne, analyse de sa situation, défense juridique, soutien et accompagnement dans les démarches, orientation vers le service adéquat si besoin est (administration, association, etc.).

Initialement, nous devions être un lieu de concertation des différents accueils rennais (et non un lieu d'accueil au sens propre du terme) afin :

d'une part de permettre une défense coordonnée et efficace des personnes étrangères ;

d'autre part de remobiliser les structures existantes.

A l'heure actuelle nous sommes un lieu d'accueil (permanence hebdomadaire le jeudi de 17h30 à 19h30) connu des personnes.

### Un fonds documentaire (Commission base documentaire)

Définition de ce fonds documentaire :

- Informations juridiques
- Informations (géopolitiques et Socio-économiques) sur les pays d'origine, etc.

Pourquoi un fonds documentaire ?

Il s'agit d'un outil indispensable à l'efficacité de l'accueil (trouver les bonnes réponses et dans les meilleurs délais car souvent les personnes s'adressent à nous en situation d'urgence). Ce fonds documentaire est également et par ailleurs partenarial.

A terme, ce fonds documentaire a vocation à être ouvert au public.

## Information et sensibilisation de l'opinion publique et autofinancement (Commission bruits)

Seuls ou avec d'autres, nous avons organisé les actions suivantes :

<i>Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique</i>		
01/1995	Table-ronde sur les couples mixtes	Maison du Champ de Mars
04/1995	Table-ronde sur l'entrée et le séjour des étrangers	MJC Cleunay
04/1996	Action auprès de nos parlementaires (projet de loi Pasqua)	
06/1996	Table-ronde : Français et Etrangers, quels droits et citoyenneté ?	MJC La Paillette
09/1996	Rédaction d'un document d'information du public	
09/1996	Manifestations de soutien aux Sans-papiers	Place de la Mairie
11/1996	Manifestations de soutien aux Sans-papiers	Place de la Mairie
11/1996	Projection de « La ballade des sans papiers » suivie d'un débat avec Ababacar DIOP	Maison du Champ de Mars
12/1996	Réunion publique : législation actuelle et projet de loi Debré, réalités vécues par les sans papiers, rapports nord-sud et opinion des pays du sud "recevant" leurs ressortissants par charters, prise de position des organisations présentes, débat	Maison du Champ de Mars
03/1997	Caravane de Sans-Papiers en Bretagne	Place de la Mairie
10/1997	Action auprès des parlementaires (projet de loi Debré)	
02/1998	Information auprès d'animateurs socioculturels	CIJB
04/1998	Projection de « Carnet d'expulsion » suivie d'un débat	Maison du Champ de Mars
03/1999	Intervention sur les Tziganes (semaine contre le racisme)	Faculté de droit
03/1999	Projection de « Mémoires d'immigrés » suivie d'un débat	Maison du Champ de Mars
11/1999	Projection de « Yürü » en collaboration avec le Comptoir du Doc	Bar Le Scaramouche
02/2000	Manifestation de soutien aux Sans-Papiers	Place de la Mairie
03/2000	Rencontre avec le Secrétaire Général de la préfecture, en compagnie de Délit de Solidarité et de Sans-Papiers	Préfecture
03/2000	Manifestation de soutien aux Sans-Papiers	Place de la Mairie
06/2000	Conférence « Etrangers : Quels droits, quelle Citoyenneté ? »	Maison du Champ de Mars
10/2000	Journée mondiale du refus de la misère	Place de la Mairie
10/2000	Projection de « Les gens des baraques » suivie d'un débat avec le réalisateur Robert Bozzi	Ciné-TNB
05/2001	Histoire et réalités de l'immigration en France	Maison Internationale de Rennes
06/2001	La crise du droit d'asile en France et en Europe, avec Amnesty International	Maison du Champ de Mars
10/2002	Projection de « La demande d'asile » suivie d'un débat avec la réalisatrice Caroline Buffard, avec le Comptoir du Doc	Bar Le Scaramouche
11/2002	Conférence-débat sur les centres de rétention, avec la Cimade	Maison Internationale de Rennes
12/2002	Conférence-débat sur les zones d'attente, avec l'Anafé	Maison Internationale de Rennes

01/2003	Projection de « Le piège de Sangatte » suivie d'un débat avec le réalisateur Sylvain Roumette, avec le Comptoir du Doc	Maison Internationale de Rennes
02/2003	Projection de « Aux frontières » suivie d'un débat, avec le Comptoir du Doc	Maison Internationale de Rennes
03/2003	Projection de « La Photo Déchirée » suivie d'un débat avec le réalisateur José Vieira, avec le Comptoir du Doc	Maison Internationale de Rennes
04/2003	Projection de « Site 2 » suivie d'un débat, avec le Comptoir du Doc	Maison Internationale de Rennes
05/2003	Projection de « Le rêve des brûleurs » suivie d'un débat avec la réalisatrice Leila Khilani, avec le Comptoir du Doc	Maison Internationale de Rennes
05/2003	Débat sur le droit d'asile, dans le cadre du FSL	Union Locale CFTD
01/2004	Projection de « Des vacances malgré tout » suivie d'un débat avec le réalisateur, avec le Comptoir du Doc	Maison Verte
02/2004	Projection de « 19 histoires » suivie d'un débat, avec le Comptoir du Doc	Maison de Quartier de Maurepas
02/2004	Participation une conférence sur l'intégration	Thorigné-Fouillard
03/2004	Projection de « In & Out Belfast » suivie d'un débat, avec le Comptoir du Doc	Maison Héloïse
04/2004	Projection de « En quête d'asile » suivie d'un débat avec la réalisatrice, avec le Comptoir du Doc	Bar Le Scaramouche
05/2004	Projection de « Passeport Hongrois » suivie d'un débat, avec le Comptoir du Doc	Le Triangle
09/2004	Présentation de l'exposition « Go no go » avec Ad Van Denderen	La Criée
09/2004	Conférence sur Sangatte avec Smaïn Laacher	Maison de Quartier de Maurepas
09/2004	Projection de « De l'autre côté » suivie d'un débat, avec le Comptoir du Doc	Maison Verte
10/2004	Réponses aux questions d'élèves ayant vu l'exposition « Go no go »	Collèges des Chalais
<b><i>Spectacles de soutien</i></b>		
04/1995	Concert avec Gilles Servat, Erik Marchand, Thierry Robin, Manu Lann Huel et Didier Squiban	MJC Cleunay
05/1996	Fest-Noz	Salle de la Cité
11/1996	Concert avec Les Pires et Opopop	Salle de la Cité
02/1998	Soirée Contes avec Hamadoun Tandina et Albert Poullain	Bar de l'Arbre Bleu
06/1998	Concert avec Shebab Rai	Bar Les Tontons Flingueurs
10/1998	Concert avec Thé à la Menthe	Bar Les Tontons Flingueurs
06/1999	Concert avec Soraya Mahdaoui	Bar La Fun House
12/1999	Soirée Contes avec Abdoulaye Barry & Sylvain Cebron de Lisle	Bar Le Sablier
03/2000	Après-midi Contes avec Guy Feugueur et Yves Pasedlou	Bar Le Sablier
10/2001	Concert avec Erik Marchand + le Taraf de Caransebes et Odessa	Salle de la Cité
03/2002	Concert « Liberté de circulation » avec Femmouzes T, In Vivo, Têtes raides, Theo Hakola, Yann Tiersen, Martin et Mathurin, Mazout et Neutron	Salle de la Cité
<b><i>Formations</i></b>		
12/1995	Le droit d'asile	Local RE
11/1996	Les droits sociaux des étrangers	Local RE
10/1997	Le droit d'asile	Local RE
12/1997	Les droits sociaux des étrangers	Local RE
05/1998	La nationalité	Local RE
05/1999	Le regroupement familial	Local RE
06/1999	La jurisprudence du TA de Rennes sur la reconduite à la frontière	Local RE
06/1999	L'accueil	Local RE
09/1999	Le droit d'asile	Local RE
11/1999	Le droit des étrangers à vivre en famille, avec le SSAE et le foyer Guy Houist	ENSP
03/2000	L'organisation judiciaire française	Local RE
10/2000	L'OFPRA	Local RE
12/2000	Les droits sociaux des étrangers	Local RE

06/2001	La protection des réfugiés, avec le SSAE et le foyer Guy Houist	IRTS
??/2002	Accès au premier titre de séjour	Local RE
??/2002	Accès au titre de séjour pour les jeunes étrangers, avec le SSAE	Local RE
12/2002	Droit d'asile	Local RE
05/2004	Droit d'asile, pour la Délégation Rennaise Kurdistan	?
10/2004	Droit international et voies de recours, pour le FDAPA	Ddass

### **Divers**

Depuis 1995	Soutien aux Bretons et aux Basques
Depuis 1996	Animation du Réseau Rennais d'Information et de Soutien aux Sans-Papiers, et soutien au Collectif Rennais de Sans-Papiers (quand il existe)
Octobre 1998	Journée d'action antifasciste
Décembre 1998	Fête du cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
1996, 1998, 1999	Festival de cinéma de Douarnenez
Depuis 1998	Soutien à la Délégation Rennaise Kurdistan
Mars 1999	Participation au Festival des Résistances
1999	Collectif « A propos de l'autre détail »
Janvier 2000	Lettre-pétition à Madame la Ministre de la Justice au sujet de l'interdiction du territoire (initiative du GISTI)
Février et mars 2000	Appels de solidarité avec des sans-papiers
Avril 2000	Lettre-pétition à Madame la Ministre de la Solidarité au sujet de la redevance OMI (initiative du GISTI)
Octobre 2000	Pétition pour la Palestine
Juin-octobre 2003	Cartes-pétitions sur les projets de lois « asile » et « immigration »
2003	Signature du « Manifeste des délinquants de la solidarité »
2004	Courrier à l'Inspecteur d'Académie, à propos de son aide à l'arrestation de sans papiers
2004	Courrier à l'Aftam et la Ddass, à propos de l'attitude du Foyer Guy Houist

*Et encore, comme d'habitude, ce tableau est loin d'être complet...*

***Il manque notamment les actions réalisées en 2005, qui n'ont pu être ajoutées à ce tableau par manque de temps mais qui sont détaillées dans les rapports d'activité des Commissions accueil et bruits du présent rapport.***

# Statuts de Relais Etrangers

*(adoptés lors de l'Assemblée Générale du 12 avril 1997,  
et modifiés par l'Assemblée Générale du 28 février 2004)*

## Article 1<sup>er</sup>

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre Relais Etrangers.

## Article 2

L'association a pour but la défense des droits des étrangers, des apatrides, ainsi que les personnes ayant acquis ou susceptibles d'acquérir la nationalité française.

Quelque soit la nationalité des personnes, elle défend notamment le droit d'asile et lutte contre le racisme.

S'exerçant dans le cadre d'une collaboration et d'une coordination étroites de ses composantes, ses moyens sont entre autres l'accueil, l'orientation, l'accompagnement des personnes dans leurs démarches, toute action en justice utile à la défense des intérêts individuels ou collectifs des personnes étrangères, ainsi que la constitution d'une base documentaire et encore l'information et la sensibilisation de l'opinion publique.

## Article 3

Le siège social est fixé à Rennes. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration. La ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

## Article 4

La durée de l'association est illimitée.

## Article 5

L'association se compose :

- de membres d'honneur ;
- de membres bienfaiteurs ;
- de membres actifs.

## Article 6

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées, sous réserve de la ratification par le conseil d'administration.

## Article 7

Sont membres d'honneur les personnes qui rendent des services à l'association. Elles sont dispensées de droit d'entrée et de cotisation.

Sont membres bienfaiteurs les personnes physiques et morales qui ont pris l'engagement de verser annuellement un droit d'entrée dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale de l'association Relais Etrangers.

Sont membres actifs les personnes physiques et morales qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale de l'association Relais Etrangers.

Seuls les membres actifs sont titulaires du droit de vote et sont éligibles au conseil d'administration.

### **Article 8**

La qualité de membre se perd par :

- démission ;
- décès ;
- radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

### **Article 9**

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des cotisations ;
- les subventions de l'Etat, de la région, des départements et des communes ;
- le produit des activités et manifestations ou toute autre ressource dont l'opportunité aura été décidée par le conseil d'administration, dans les limites autorisées par la loi ;
- les dons de personnes physiques.

### **Article 10**

L'association est dirigée par un conseil composé de 15 membres au plus. Les membres du conseil peuvent être soit des adhérents individuels, soit des adhérents associatifs. Quelle que soit leur qualité (membre individuel ou membre associatif) les membres du conseil sont élus par l'ensemble des adhérents présents à l'Assemblée Générale.

Les membres sont élus pour deux années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- un Président ;
- un ou plusieurs vices-Présidents ;
- un secrétaire, et s'il y a lieu, un secrétaire adjoint ;
- un trésorier, et s'il y a lieu, un trésorier adjoint.

Le conseil étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par le sort.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devraient normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Les adhérents (personnes physiques ou personnes morales) devront justifier d'une adhésion effective de douze mois au jour de l'assemblée générale pour pouvoir être éligible au conseil d'administration.

La candidature d'une personne physique au conseil est soumise à la condition qu'elle produise un acte de candidature écrit et motivé.

### **Article 11**

Le rôle du conseil d'administration est :

- d'appliquer les décisions prises par l'Assemblée Générale ;

- de prendre les décisions qui engagent l'association entre deux Assemblées Générales ;
- d'informer les adhérents des décisions et de l'activité de l'association.

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du président ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives du conseil, pourra être considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut faire partie du conseil s'il n'est pas majeur.

### **Article 12**

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le Président assisté des membres du conseil préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Il est procédé après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres sortants du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

### **Article 13**

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues à l'article 12.

### **Article 14**

Un règlement intérieur sera établi par le conseil d'administration qui le fera alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait aux modalités de vote et à l'administration interne de l'association.

### **Article 15**

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.



# Règlement intérieur

*(adopté lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 1997  
et modifié par l'Assemblée Générale du 14 février 2003)*

## Généralités

Nul n'est autorisé à parler au nom de Relais Etrangers, sauf le président ou une personne mandatée par le conseil d'administration.

Lorsque Relais Etrangers engage une action (réunion publique, ...), s'il est nécessaire de préciser quelles sont les organisations membres qui appellent à l'action, elles doivent être informées et se prononcer. En l'absence de nouvelles de l'une ou l'autre organisation, son nom ne figurera pas.

Le rôle du secrétaire de l'association n'est pas de rédiger l'intégralité des comptes rendus de réunions. Aussi et en conséquence, les membres des différentes commissions doivent, chacun leur tour, rédiger les comptes rendus de réunions.

Pour des raisons de limitation du poste de dépenses liées à l'affranchissement, et, sauf exception (assemblée générale, étude par le conseil de l'adhésion d'une association, ...) :

- les comptes rendus de réunion ne sont pas expédiés ;
- par contre, ils devront impérativement être rédigés (photocopiés – ne pas oublier exemplaire pour archivage) et remis aux membres des commissions concernées lors de la réunion suivante ;
- les personnes absentes trouvent le compte rendu au local (casier à leur nom) ;
- chaque commission, ainsi que le conseil d'administration, a un casier à son nom destiné à recevoir les informations des autres commissions (compte-rendus des réunions, ...) ou des adhérents. Ce casier est relevé par l'animateur de la commission ;
- seule la lettre d'information est expédiée (tarif économique).

Il est donc de la responsabilité des commissions de transmettre (très rapidement) les informations à diffuser aux adhérents (dates de réunions, ...) à la personne chargée de la rédaction de cette lettre.

Le local est ouvert à tous les adhérents. Cependant, tant pour des raisons d'organisation que de sécurité, seuls les adhérents actifs dans l'une des trois commissions ou le conseil d'administration peuvent prétendre en avoir les clés. Un adhérent est mandaté par le conseil d'administration pour gérer la remise des clés et leur restitution, le cas échéant. Des cas exceptionnels peuvent être étudiés par le conseil d'administration. Celui-ci, ou au moins l'un de ses membres, et l'adhérent mandaté pour la gestion feront un point précis de la distribution des jeux de clés.

Les membres du conseil d'administration sont responsables (et s'organisent pour cela) :

- du relèvement du courrier postal, puis de son traitement ou de sa transmission à la personne concernée ;
- du relèvement du courrier électronique, puis de son traitement ou de sa transmission à la personne concernée ;

- du traitement des messages téléphoniques ne concernant pas la situation individuelle d'un étrangers (cf. ci-dessous).

Les membres de la commission accueil (c'est-à-dire les personnes de permanence pour la semaine) sont responsables :

- du relèvement des fax, puis de leur traitement ou de leur transmission à la personne concernée ou au conseil d'administration ;
- de l'interrogation du répondeur et de la gestion des messages selon les instructions précisées sur le cahier placé à côté.

Pour le répondeur, la règle générale est que chaque adhérent de passage au local peut interroger le répondeur, à la condition impérative de noter tous les messages écoutés sur le cahier.

« Transmettre à la personne concernée » consiste à mettre le document dans son casier, puis à la prévenir par téléphone s'il s'agit d'un individu.

Les accueillants préservent l'anonymat des personnes accueillies. Tout adhérent qui aurait connaissance des coordonnées de personnes accueillies fera de même.

Pour des raisons d'efficacité, l'association est organisée en commissions. Chaque adhérent peut participer à une, ou plusieurs, ou aucune, commission(s).

Toute personne désirant participer aux réunions et commissions de l'association doit être adhérente. Seules les personnes représentant (à titre principal ou suppléant) et mandatées (par écrit) par les associations membres sont dispensées (si elles le souhaitent) de l'adhésion.

Chaque commission mandate un animateur responsable de la commission. Il peut autoriser l'invitation de tiers (bénévoles, étudiants, chercheurs, ...).

## **Commission Accueil**

L'accueillant s'engage à :

- informer la personne accueillie ;
- sur le rôle de l'association : bénévoles qui se sont donnés pour but d'aider à faire valoir les droits des étrangers etc. (cf. article 2 des statuts) ;
- sur son propre rôle : recueillir le récit de la personne ainsi que les informations et documents nécessaires à l'étude, l'analyse, et la recherche de solutions à sa situation ;
- sur le fait qu'il n'existe pas de réponse immédiate mais que des rencontres ultérieures auront lieu afin de préciser quelles actions sont à mener et quel soutien Relais Etrangers lui apportera ;
- sur la confidentialité de l'entretien ;
- à se présenter à la personne et lui laisser ses coordonnées personnelles (en lui indiquant en outre que le jour de permanence suivant, il ne sera pas là, ...).

Dans le cas où l'accueillant est amené (ce qu'il doit le plus souvent éviter) à prendre des documents originaux pour en faire des photocopies, il doit conserver ces documents originaux le moins longtemps possible.

Aucun dossier personnel ne doit rester au local.

Si une personne déjà accueillie se présente à une permanence pour remettre des documents ou rencontrer l'accueillant qui l'a reçue, le rôle de l'accueillant présent est de prendre les

coordonnées de la personne et de prévenir immédiatement l'accueillant concerné pour l'informer, lui indiquer éventuellement que des documents l'attendent dans son casier (exception à la règle : documents à récupérer très rapidement), et lui dire de recontacter la personne.

La permanence est assurée si possible par deux personnes.

La personne accueillie aura impérativement et dans un délai le plus court possible deux coordonnées personnelles d'accueillant. A ce propos, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- l'un des accueillants prendra en charge le suivi de la situation de la personne. La personne accueillie aura dans ce cas les coordonnées des deux accueillants rencontrés (où de celui qui suit la situation et plus tard d'une tierce personne s'il est impossible au second accueillant de prendre cet engagement) ;
- si aucun des accueillants n'est en mesure de suivre la situation, que ce soit pour des raisons pratiques ou personnelles, la personne accueillie doit en être informée et doit savoir que sa situation sera suivie par une autre personne qui prendra contact avec elle. Par contre, dans l'attente, l'un des deux accueillants au moins s'engage à communiquer ses coordonnées personnelles, à être à l'écoute ainsi qu'à être « personne relais ».

La réunion de la Commission Accueil :

- c'est le lieu de rencontre (mensuelle) des accueillants ;
- son rôle est de fixer la fréquence, la durée des permanences ainsi que d'en établir le planning ;
- elle a également pour fonction de permettre aux accueillants de discuter des situations des personnes rencontrées pour y trouver des solutions ;
- elle est chargée de répondre aux besoins de formation des accueillants par l'organisation de « mini-formations » (thèmes et planning dépendant de la demande) ;
- elle est également amenée à proposer des rencontres à des partenaires identifiés ;
- elle est encore habilitée à proposer au conseil la mise en place de comités de soutiens aux personnes défendues (demande ou accord écrit expresses de ces dernières). Les personnes qui en assurent le fonctionnement sont : l'accueillant, le « responsable de communication », et deux autres personnes.

Si une interruption des permanences est envisageable, aucune interruption de l'accueil ne doit l'être.

## **Commission Base Documentaire**

Tous les adhérents sont concernés par la collecte des informations destinées au fonds documentaire.

Les membres de la Commission Base Documentaire sont chargés :

- de l'organisation du classement de l'information, de sa mise à jour ;
- de la rédaction d'un document indiquant ce qui constitue le fonds et l'accessibilité.

Les documents juridiques ne doivent pas sortir du fonds documentaire. La sortie des autres documents n'est autorisée que pour une durée de 48h à la condition que les coordonnées de la personne et la date de sortie soit mentionnées. Un cahier spécifique existera à cet effet et les

sorties de documents s'effectueront sous le contrôle des membres de la commission base documentaire.

La commission base documentaire peut proposer au conseil la mise en place d'un accès du fonds au public ainsi que les modalités de cet accès (horaires, tarifs, ...).

## **Commission Bruits**

Le rôle de la Commission Bruits est de :

- participer à l'information et à la mobilisation de l'opinion publique, en organisant ou en participant à l'organisation de conférences, débats, projections de films, diffusion de tracts, manifestations... ;
- contribuer au financement de l'association, en organisant des spectacles.







